

triotiques, etc., etc., tout a été mis en œuvre. Et chose heureuse, il est en train de réussir.

Cette partie de la Province, que nous étions convenus de nommer le district inférieur, a changé d'aspect depuis que M. Fortin le représente. Chemins de colonisation de près de 200 milles de longueur; ponts jetés sur nos principales rivières; route maritime; ligne télégraphique depuis Métapac jusqu'à la Rivière-au Renard, 270 milles de fils, reliant tous les villages du comté de Gaspé et de Bonaventure, dus à MM. Fortin et Robitaille; phares sur les points les plus dangereux des côtes du golfe; chemins de fer intercolonial et de la Baie-des-Chaleurs, etc., sont toutes autant de créations qui disent hautement que M. le député de Gaspé a consacré à ses mandataires tout son temps, toutes ses connaissances et toute son énergie.

Ceux qui ont lu ses discours au Parlement d'Ottawa, à propos du chemin de fer intercolonial, savent combien il a combattu pour faire adopter le tracé Robinson, qui procure tant d'avantages au Bas-Canada, le seul qui eût un bon résultat pour le comté de Gaspé, puisqu'il rapproche ce comté de deux cents milles de notre réseau de chemins de fer.

La tâche serait longue s'il nous fallait énumérer tout ce que le Dr. Fortin a entrepris pour l'avantage de son comté. Nous nous bornerons à donner un sommaire de toutes les affaires auxquelles il a pris part :

10. Ecoles de navigation projetées et devant être fondées dans nos principaux ports de mer. A ce sujet, M. Fortin eut une longue correspondance avec l'hon. P. Mitchell, ministre de la marine, et s'il n'a pas réussi à faire établir ces écoles, dans lesquelles il voulait que non-seulement nos marins apprennent la connaissance parfaite de la manœuvre, mais reçussent une instruction spéciale, susceptible d'en faire les égaux, sous le rapport de l'instruction scientifique, des marins des autres pays, s'il ne réussit, par, dis-nous, l'échec fut causé par l'opposition des libéraux d'Ontario et des provinces maritimes, et nous sommes obligés de l'avouer, de la province de Québec même.

20. Lorsque le *Bill* concernant l'examen des capitaines et des seconds de navires fut présenté, M. le député de Gaspé démontra la nécessité de pourvoir à l'instruction de nos marins. Le ministre de la marine introduisit alors dans son bill les clauses nécessaires; mais, lorsqu'elles furent discutées en chambre, ces clauses furent vivement combattues par l'opposition; et c'est grâce à la lutte vigoureuse que M. Fortin soutint contre les opposants, à la manière vive et claire avec laquelle il prouva que ces écoles étaient nécessaires, que les clauses introduites dans le bill furent adoptées. Nous nous rappelons encore les discours énergiques qu'il prononça en cette occasion mémorable.

30. C'est à l'initiative de M. Fortin qu'est dû l'établissement des listes officielles des bâtiments de tous genres enregistrés dans la puissance.

40. Pendant cinq années consécutives, M. le député de Gaspé a été le président à la chambre des Communes du Canada, du comité spécial concernant la navigation et les pêcheries. Ce comité, au moyen d'un questionnaire adressé aux personnes les plus compétentes dans la puissance, a recueilli, sur ces sujets, des renseignements très-importants, qui ont beaucoup aidé à la législation de ces matières.

50. M. Fortin, songeant sans cesse au progrès de son comté ainsi qu'aux avantages que la Province peut retirer de ses connaissances, s'est rendu à ses propres frais à l'exposition maritime du Havre pour y étudier *ex professo* toutes les questions qui se rattachent à la navigation et aux pêcheries. On peut assurément dire que personne,

en ce pays, n'a eu autant que lui la facilité d'obtenir des connaissances sur ces matières. D'ailleurs, les nombreuses correspondances qu'il a adressées du Havre aux journaux du Canada attestent l'étendue et la précision de ses recherches. Dans ce même voyage, M. Fortin étudia aussi le système de l'éclairage des phares au moyen de l'électricité, grâce aux facilités qui lui furent alors offertes de visiter les phares électriques du cap La Hève et du Havre. M. Fortin a en outre visité les deux grands ports militaires et les arsenaux de Cherbourg et de Portsmouth, les grands chantiers de Napier à Glasgow, puisant partout des connaissances qui le mettent en état de traiter toutes les questions relatives à la navigation et aux pêcheries.

M. Fortin a aussi contribué à l'établissement du service postal qui fonctionne, aujourd'hui, entre Gaspé et la Côte Nord du fleuve dans le golfe St. Laurent.

Ce service très-utile aux pêcheries, au commerce en général, met en rapport semi-mensuel l'île d'Anticosti et la côte Nord avec Gaspé. Des bureaux de poste ont été établis à Shelldrake, Thunder-River, Mingan, Pointe-aux-Esquimaux, Natashquan et Belle Baie, à la Baie des Anglais, dans l'île d'Anticosti. Et cette magnifique route maritime qui cotoie la rive sud du St. Laurent, sur une largeur de cent trente mille, n'est-elle pas aussi une des œuvres du député de Gaspé?

60. Lorsque surgit en chambre la fameuse question du traité de réciprocité, M. Fortin s'y est opposé en tant que nuisible au comté qu'il représentait. Il combattit son adoption parce que les avantages que nous offraient les Etats-Unis étaient loin de compenser ce que nous leur donnions.

70. Le député de Gaspé a toujours vigoureusement travaillé dans le sens de la liberté des pêcheries; c'est pourquoi il s'est toujours opposé à ce que l'on gêne en aucune manière la vente des filets aussi bien pour le poisson que pour l'appât. Et lorsque des actes d'incorporation ont été demandés par la compagnie de l'île d'Anticosti et du Labrador, M. Fortin, avec l'aide de quelques amis, s'est opposé à ce qu'aucun privilège nuisible à la pêche ne leur fût accordé. C'est grâce à cette opposition que le libre accès des pêcheries de l'île d'Anticosti et de la Côte Nord, sur une grande étendue, a été maintenue.

80. Appelé, à la fin de février 1873, à faire partie du ministère Ouimet M. Fortin y entra en qualité de Commissaire des Terres de la Couronne et là comme dans toutes les autres positions qu'il a occupées, il a travaillé efficacement et dans l'intérêt de la Province et dans celui de son comté. Comme il avait organisé la protection de nos pêcheries, de même il organisa un système de protection pour nos forêts. Pendant toute la durée de son administration, pas une seule terre n'a été vendue sans que cette vente n'ait eu pour but le progrès de la colonisation; et pas une seule limite n'a été cédée si ce n'est aux enchères publiques. Comptant le besoin de protéger le colon contre tous les obstacles qu'il pourrait rencontrer sur son chemin, il a aidé de toutes ses forces à l'adoption de cette loi dite « loi du patrimoine » que tout le monde connaît et qui pourvoit à ce que les terres prises et défrichées par les nouveaux colons ne soient pas responsables des dettes contractées avant l'établissement du colon sur telles terres.

90. Choisi de nouveau aux élections générales de cette année, il a été, à l'ouverture de cette session, unanimement élu Orateur de l'Assemblée Législative, preuve évidente que des deux côtés de la chambre l'on sait apprécier l'esprit de justice et l'impartialité du député de Gaspé.

C'est peut-être ici le moment de dire un mot du désintéressement du Dr. Fortin. Il n'a jamais profité de sa position de député

pour obtenir aucun avantage pour lui-même ou pour les siens. Il a toujours considéré notre population maritime comme une classe qui mérite la plus grande sollicitude, et l'on sait ce qu'il a fait pour elle de toutes manières. Pendant 25 ans qu'il s'est pour ainsi dire identifié avec cette population, il a soigné tous ceux qui s'adressaient à lui sans jamais vouloir recevoir de rétribution. Nous ajouterons même qu'il a soigné pendant seize ans l'équipage de la *Canadienne* sans être payé.

Bien plus, par reconnaissance pour ses constituants et pour veiller plus sûrement à leurs intérêts, le Dr. Fortin a refusé plusieurs postes honorables et lucratifs; un notamment sous le gouverneur MacDougall, et celle de commissaire de police.

Nous constatons ces faits parce qu'il est assez rare maintenant de rencontrer ces exemples de désintéressement et d'attachement à son devoir.

Quant à la manière dont l'hon. M. Fortin discute en Chambre, à la nature de ses discours, nous ne pouvons mieux faire que de rapporter ici le dernier paragraphe de la biographie de M. Fortin tel qu'autrefois paru dans les Portraits Parlementaires de M. Achintre :

« M. Fortin s'occupe volontiers en Chambre des questions spéciales: les intérêts des pêcheurs, les lois de chasse et de pêche, l'administration des forêts sont des sujets qu'il affectionne et dans lesquels il excelle. Son dossier parlementaire fournit à cet égard les preuves de sa sollicitude. Simple, concis, mais clair et naturel dans son langage, M. Fortin est le membre qu'on écoute le plus volontiers et le plus longtemps. C'est un spécialiste instruit, un député plein de zèle, et un des hommes auxquels le développement de notre nouvelle organisation assurera un jour sa véritable place. »

La prophétie du biographe a déjà commencée à s'accomplir. R. S.

ECHOS DE PARTOUT

Le directeur des postes à New-York vient de décider que les lettres arrivant en ce bureau avec la suscription « poste restante » seront, à l'avenir, tenues pendant trois mois à la disposition des destinataires, avant d'être envoyées au bureau des lettres non-reçues, auquel elles étaient remises précédemment après un délai de trente jours seulement.

Pendant les neuf premiers mois de cette année, le nombre total des émigrants d'Irlande a été de 44,128, dont 22,245 du genre masculin et 21,873 du genre féminin; c'est une diminution de 19,341 sur la période correspondante de 1874.

Depuis le 1er mai 1851 jusqu'au 30 septembre dernier, le nombre d'émigrants qui ont quitté l'Irlande est de 2,578,957.

Australie du Sud.—Une dépêche d'Adélaïde, chef-lieu de la colonie, en date du 18 octobre, annonce que Port-Darwin a été déclaré port libre; la législature a passé un acte prenant le libre échange pour base des relations commerciales de la colonie à l'extérieur. La demande de travailleurs est pressante; une somme de 118,000 liv. sterling est mise à la disposition de l'agent général de l'émigration pour amener des colons. L'agriculture et l'élevage du bétail font de rapides progrès dans l'intérieur.

Une question intéressante au point de vue géographique se rattache aux lacs de l'Amérique du Nord. L'Érié n'a que 70 pieds de profondeur, tandis que le lac Ontario, qui a 500 pieds de profondeur, est à 230 pieds au-dessous du niveau de l'Océan, c'est-à-dire aussi bas que le golfe de Saint-Laurent, dans presque toute son étendue; et le fond des lacs Huron, Michigan, Supérieur, bien que leur surface soit beaucoup plus élevée, sont tous, à leur plus grande profondeur, au même niveau que le fond du lac Ontario; or, comme la rivière de Détroit, en faisant la part de l'évaporation, semble être loin d'égaliser en quantité les eaux que reçoivent ces trois lacs, on suppose qu'une rivière souterraine coule du lac Supérieur par l'Huron jusqu'au lac Ontario.

Cette supposition n'est point inadmissible; elle explique, du reste, ce fait singulier que le hareng et le saumon se pêchent dans tous les lacs en communication avec le Saint-Laurent et jamais dans les autres. Les chutes du Niagara ayant toujours existé, le naturaliste niait

fort embarrassé pour dire comment ces poissons ont pu pénétrer dans le lac Supérieur s'il n'y a point de rivière souterraine. Des études hydrographiques sur la rivière de Détroit donneraient, d'ailleurs, une solution à la question du flux et du reflux de ces lacs.

LA CHASSE A L'HIPPOTAME.—Un des compagnons de voyage de sir Harton Barrowter, qui a exploré le haut Nil, vient, à son passage à Paris, de faire le récit émouvant de cette chasse qui, après celle du tigre, est la plus difficile et la plus dangereuse. Elle est héréditaire dans la famille des Makombwé, de race nègre, qui se distingue par son adresse, sa force et son courage.

La poursuite d'un hippopotame a lieu chaque fois par deux hommes montés sur un canot de 20 pieds de longueur et à peine de 1½ pied de largeur. Au moyen d'avirons ils s'approchent doucement et sans occasionner la moindre onde—de l'animal endormi à la surface de l'eau. Le harponneur alors dépose sa rame et se lève lentement. Debout, immobile, tenant son arme au-dessus de sa tête, il attend qu'il soit conduit tout près de l'hippopotame; avec toute sa force il lui pousse le harpon dans le cœur. Dans cet instant critique, il faut qu'il garde un équilibre parfait; son compagnon immédiatement rame en arrière, afin de se sauver aussi vite que possible. L'animal surpris, blessé, répond rarement à l'attaque; il plonge. Le harpon est enveloppé d'une corde attachée à un manche en bois; pendant que le fer reste fixé dans le corps de l'animal, la corde se déroule et le manche surmène. C'est ce dernier que maintenant il faut rattraper, afin de reconnaître la position de l'hippopotame. Le chasseur tire alors la corde jusqu'à ce qu'il se trouve au-dessus de ce dernier. Il se tient prêt à lancer un second harpon des qu'il voit apparaître la grande bête au monstre qu'il, avec des mugissements terribles, attaque la légère embarcation et la brise avec ses défenses formidables, ou la détruit d'un coup de pied. Les chasseurs plongent à leur tour et nagent sous l'eau vers la rive, pendant que l'animal furieux cherche ses ennemis. D'autres nègres navigent vers les manches, qu'ils tiraillent de droite et de gauche jusqu'à ce que le pauvre bête ait péri, épuisé par ses blessures.

Mais tout n'est pas encore terminé, car voici les crocodiles qui arrivent, attirés par l'odeur du sang.

C'est à ces maraudeurs qu'il faut disputer la proie et la mettre en sûreté.

Quoique le chair de l'hippopotame et ses défenses aient toujours un prix très-élevé, les Makombwé ne craignent pas la concurrence dans les autres tribus, qui se livrent à des chasses moins dangereuses, mais aussi bien moins lucratives.

LES CANADIENS DE L'OUEST

CHARLES DE LANGLADE

XVIII

Les sauvages alliés aux Anglais requèrent ordre, à la fin de l'année 1778, de se réunir à l'Arbre-Croche, dans le Michigan, afin de renforcer les troupes du lieutenant-gouverneur Hamilton, qui marchait contre le général américain Clarke. Celui-ci venait de s'emparer de toute la région de l'Illinois, et il importait de s'opposer le plus tôt possible à de nouveaux envahissements. Son armée, qui était peu considérable, comprenait deux compagnies françaises: l'une d'elles était commandée par le capt. McCarty, et l'autre, de Kaskaskio, par le capt. Charleville.

Les indiens ne semblaient pourtant guère se soucier de se sacrifier au profit de l'une ou de l'autre cause. Ni les Anglais ni les Américains n'avaient pris les moyens de se concilier leurs sympathies, et ils avaient raison de vouloir rester étrangers à une guerre parfaitement étrangère à leurs intérêts, et qui ne pouvait avoir d'autre effet que de les décimer encore davantage.

Pierre Queret et Gauthier de Niverville (1), neveu de Langlade, se rendirent en vain tour à tour à Milwaukee pour presser les sauvages de se rendre à l'Arbre-Croche. Ils s'obstinèrent à ne pas vouloir lever la hache de guerre.

Langlade résolut alors de faire une tentative plus fructueuse. Ses arguments

(1) M. Lyman C. Draper, rédacteur du mémoire de Grignon, écrit *Pierre Queret*, mais c'est tout probablement *Queret*. Il parle aussi de *Gauthier de Niverville*, mais il n'y a pas de nom canadien ni s'écrit de cette façon: c'est plutôt de *Niverville* le nom d'une famille bien connue en ce pays. Il ne serait pas, en ce cas, le seul de ce nom qui se soit aventuré dans l'Ouest. Car on voit que le chevalier Boucher de Niverville prit part, vers 1752, à l'expédition de Jacques le Gardeur de Saint-Pierre, chargé de la découverte de la mer de l'Ouest.